

JANVIER 2038 : SONGE D'UNE NUIT D'HIVER

En quoi consistera le métier d'enseignant-chercheur et que seront devenues les universités françaises dans quelques décennies ? Un universitaire juriste de l'an 2038 répond à cette question.

Enfin ! Nous sommes en janvier 2038 et je n'ai plus qu'une année à faire avant de prendre ma retraite anticipée, à soixante-quinze ans. Il est temps : je commence à m'essouffler. Dans un an, mes collègues organiseront un pot d'adieu et le jus de pomme à l'aspartame coulera à flot. Évidemment, l'alcool et les denrées hypercaloriques étant désormais interdits dans les locaux universitaires, ce sera moins festif qu'autrefois. Mais voilà, le monde a changé. J'ignore ce qu'il adviendra du métier d'enseignant-trouveur (on ne dit plus chercheur, car nous avons désormais une obligation de résultat), mais je voudrais témoigner du présent, à l'intention des générations futures. Je vais donc dresser le journal de ma dernière année de travail, jour après jour, sur une micro-mémoire de septième génération, conçue pour échapper aux écoutes électroniques ainsi qu'au bogue du 19 janvier prochain. Peut-être quelqu'un retrouvera-t-il un jour cette mémoire, cachée dans la poignée de mon déambulateur.

Lundi 4 janvier 2038. J'arrive à l'Unité d'études collectives sur les régulations sociétales (UECRS), à 8 heures. Autrefois, ce type de structure était appelé « Faculté de droit ». Progressivement, les facultés de droit ont pris le doux nom d'Unité d'enseignement et de recherche, puis celui, non moins poétique, d'Unité de formation et de recherche, avant de devenir des UECRS. Les juristes, réactionnaires par nature, se sont longtemps accrochés à l'appellation « Faculté de droit », mais nos collègues et amis des autres disciplines ont fini par obtenir l'interdiction de cette dénomination rétrograde qui nuisait à la fois à la lisibilité externe du système universitaire et à la nécessaire homogénéité des composantes de nos universités pluridisciplinaires. Avec le recul, j'ai pris conscience de mes erreurs et je me repens de mes années d'incorrection politique. Désormais, les choses sont plus claires pour le public : il lui est devenu impossible de distinguer une « faculté » de droit d'une « faculté » d'économie ou de lettres. Tout est dans tout et réciproquement. D'ailleurs, à quoi rimait cette séparation des disciplines ? Un bon juriste est-il forcément quelqu'un qui connaît le droit ? Bien sûr que non. C'est d'abord une personne dotée d'une bonne maîtrise des langues étrangères, qui a une connaissance de l'informatique, des sciences de la vie, de la sociologie, de la psychologie du développement et qui, de surcroît, a une bonne condition physique. C'est pourquoi, au lieu d'abrutir les étudiants sous des concepts et des règles juridiques qui n'intéressaient que nous et contribuaient autrefois à des taux d'échec importants, nous avons élargi la pluridisciplinarité axiale de la transmission sapientiale. Les matières juridiques arides, pour ne pas dire stériles, ne représentent pas plus de 40 % des enseignements. Les 60 % restants, qui sont tout aussi importants pour le développement personnel et l'épanouissement des étudiants portent sur une dizaine de matières à choisir parmi toutes celles qu'offre notre glorieux établissement : cinéma indien, gymnastique rythmique, islandais grand commençant, épistémologie des sciences de l'éducation, diététique, etc. Les étudiants ne doivent pas travailler plus de trente heures par semaine et il est interdit d'exiger d'eux qu'ils lisent des

livres, apprennent des leçons ou préparent des devoirs à la maison. Il ne faut pas exagérer, ils ne sont pas là pour se tuer au travail, mais pour faire des études. Si nous sommes compétents et sérieux, nous devons être capables de les amener à un bon niveau de connaissances sans qu'ils aient à fournir d'autre effort que celui de venir nous écouter. Quand je dis « venir » nous écouter, c'est une façon de parler, puisque désormais les cours se font presque tous en ligne. Ceci a permis le regroupement des universités sur quelques sites, à Paris et dans quelques grandes villes de province. Les cours diffusés nationalement dans chaque matière émanent donc d'une poignée d'enseignants-trouveurs de renom. La nation y gagne à tous égards : d'abord, on a besoin de moins d'enseignants, ce qui permet d'économiser des traitements ; ensuite, ceux qui n'assurent pas ou peu d'heures de cours en ligne ont plus de temps à consacrer aux permanences et, au lieu de n'assurer que les vingt heures hebdomadaires de « perm » qui leur incombent statutairement, ils peuvent passer vingt-cinq ou trente heures par semaine dans le box qui leur est attribué à cette fin, en salle des enseignants-trouveurs. Ils sont donc disponibles pour répondre aux étudiants qui, venant les rencontrer sur place ou les contactant sur un forum ou par *webcam*, souhaitent obtenir une aide pour la préparation de leurs travaux dirigés, des conseils quant à leur orientation, l'explication détaillée d'une note d'examen ou, tout simplement, un soutien psychologique lorsqu'ils doutent de leur vocation.

Au bout du compte, nous avons su accomplir les mutations que la société attendait de nous, au tournant des années 2010. Désormais, les étudiants (quelle horreur : j'ai failli écrire « nos étudiants », comme s'ils nous appartenaient !) inscrits dans nos universités sont excellents. Le taux de réussite en première année est digne des meilleures écoles de commerce et avoisine les 85 %. Nous nous efforçons de l'améliorer encore et toujours, car les syndicats étudiants et le ministère l'exigent et nous le devons au contribuable. Mais c'est difficile, car nous peinons à convaincre ceux qui ont décidé d'arrêter leurs études de venir tout de même passer l'examen et, lorsqu'ils ne le font pas, ce n'est qu'exceptionnellement que l'on peut raisonnablement leur délivrer le diplôme. Au-delà de la première année, le taux d'échec est proche de zéro. Il est vrai que si un étudiant a été capable de franchir le barrage de la première année, c'est qu'il est apte à réussir en deuxième année. Et s'il l'est, on ne voit pas pourquoi, il échouerait en troisième année... et ainsi de suite. À cela s'ajoute que, depuis deux décennies, nous devons rédiger manuellement un rapport circonstancié d'au moins 5.000 caractères, espaces non compris, pour justifier toute note inférieure à 08/20. Les intérêts des étudiants sont ainsi protégés contre la malveillance de certains appréciateurs (on disait autrefois « correcteurs », puis on a opté pour « évaluateurs », mais même ce dernier terme comportait une connotation sélective malsaine). Et ceux d'entre nous qui apprécient à des niveaux trop bas perdent le bénéfice de la

« prime de lutte pour la réussite à l'université ». Cela calme les ardeurs des plus élitistes, surtout quand on considère le montant de nos traitements. De plus, la fidélité à notre université et à notre UECS nous incite à éviter d'attribuer des mauvaises notes, car nos crédits dépendent en grande partie de nos moyennes et de nos taux de réussite à l'examen. Il est évident que les meilleurs centres de formation sont ceux dont les clients obtiennent les meilleures notes. Mais je m'égarais, j'avais décidé de raconter ma dernière année. Venons-y.

Nous sommes donc le 4 janvier 2038. À peine ai-je franchi l'enceinte de l'Université, que mon ordinateur de poignet retentit. Un message audio m'informe que je suis convoqué sur le champ à la direction du matériel humain, sous-direction « régulations sociétales », pour affaire urgente me concernant. Je me rends donc au bâtiment de la présidence où je pénètre après avoir placé mon œil en face d'un appareil de reconnaissance rétinienne. « Bonjour M. Le Bars, bienvenue à la présidence de l'Université », me dit une voix féminine de synthèse à la sensualité exacerbée. Je me présente rapidement au bureau PR0017. Une femme assise derrière une vitre s'adresse à moi, grâce à un micro, et m'enjoint de m'asseoir, tout en me toisant d'un regard sévère.

— « M. Le Bars, le Centre de contrôle du trafic télématique de l'Université nous a révélé que vous aviez assuré une consultation pour un avocat en août dernier et, après enquête, il est apparu que vous aviez perçu des émoluments représentant la somme de cent quarante nouveaux euros. Je vous rappelle que vous n'avez pas le droit de percevoir la moindre rémunération en dehors des traitements et primes que vous verse l'Université. Et ce qui vaut pour les droits d'auteurs que paient vos éditeurs vaut aussi pour les honoraires de consultation : ces sommes doivent être versées directement et intégralement à votre employeur, l'Université, qui vous en rétrocède généreusement 20 %, sous forme de primes, dès lors que les sommes que vous avez collectées lors de l'année N-1 n'ont pas diminué de plus de 10 % par rapport à l'année N-2. Qu'avez-vous à répondre pour votre défense ? »

— Euh... Je suis confus, Madame...

— Parlez dans l'hygiaphone, M. Le Bars !

— Je disais que j'étais confus.

— Ce n'est pas ça qui vous évitera les pénalités de retard et retenues sur salaires. Je répète ma question : quelle est votre défense ?

— J'avais besoin d'argent pour rembourser un crédit.

— Et alors, tout le monde a des dettes, ce n'est pas une raison. Moi aussi, j'ai des crédits. Ce n'est pas pour autant que je vole mon employeur !

— Certes, mais j'étais au bord de la saisie.

— Avec un salaire de prof ? Il faut tout entendre !

— Je vous rappelle, Madame, qu'en dehors des promotions et avan-

cements, dont je n'ai plus bénéficié depuis 2010, les salaires des enseignants-chercheurs progressent, depuis près de trente ans, bien moins vite que l'inflation. Et quand on nous octroie une prime de rattrapage, qui ne compense qu'en partie la hausse des prix, votre administration met très longtemps à nous la verser. J'attends la dernière depuis trois ans, Madame.

— C'est ça, prenez-vous en aux agents administratifs, maintenant. C'est de leur faute si vous grugez votre employeur !

— Mais je ne l'ai pas grugé, Madame, j'ai pris sur mes trois semaines annuelles de vacances pour faire cette consultation. Je n'ai pas pris sur mon temps de travail.

— Ce n'est pas la question, vous répondrez de vos fautes devant le grand Conseil de l'Université. Et je vais vous en donner un autre, de conseil : plaidez coupable et sollicitez la clémence de vos juges. Vous devriez savoir qu'ils n'aiment guère les gens de mauvaise foi ».

Sur ce, mon siège pivote, il glisse sans bruit vers une porte qui s'ouvre et me laisse passer, accroché aux accoudoirs, avant de se refermer. Le siège bascule et je me retrouve debout, dans le hall central du bâtiment de la présidence.

Une voix synthétique résonne : « Au revoir M. Le Bars. Merci de votre visite. Nous espérons vous revoir prochainement dans nos locaux ». Je remonte le hall, hypnotisé par les projections tridimensionnelles de films de présentation de l'Université. Tout est beau, clair, lumineux. L'air est parfumé par des diffuseurs de senteurs. Il fait bon dans ce bâtiment. Il est encore chauffé. Des mots jaillissent sur les murs, accompagnés de musiques lénifiantes : « Excellence de l'Université, progrès, débouchés professionnels, bien-être, épanouissement individuel, humanisme, réussite, droit fondamental à l'éducation et à la formation, droit au diplôme ». J'arrive à la porte coulissante et me retrouve dehors. J'ai de nouveau froid. Je devrais être habitué, depuis le temps. Je dois retourner en salle des enseignants-chercheurs. Je suis de permanence jusqu'à midi et demi et de 14 heures à 18 heures. Avec un peu de chance, ce soir, je ne serai pas trop fatigué et, avant de me coucher, je pourrai faire quelques recherches en ligne, en prévision d'un article que je dois écrire sur les apports de la pensée de Max Verbier à la constitutionnalisation du droit de la publicité foncière. Il faut absolument que je le finisse pour la mi-février. Mon dernier papier a été jugé trop court par le comité de contrôle heuristique. J'ai reçu un avertissement en raison de mon manque de performance et si je ne redresse pas la barre très vite en grattant au moins trente pages, je risque un nouveau déclassement. En longeant la cafétéria, j'aperçois mon reflet dans une des rares vitres propres de l'Université. Je vois un vieil homme fatigué qui n'est plus sûr de rien, si ce n'est qu'il regrette l'université de sa jeunesse. Je tourne la tête. Tout ce qui m'entoure est triste, sale, couvert de graffitis. Me revient alors en mémoire une formule latine par laquelle s'achève un roman d'Umberto Eco, que j'ai lu jadis, quand j'avais encore le temps de lire : *Stat rosa pristina nomine. Nomina nuda tenemus*. De la rose d'autrefois, il ne subsiste que le nom. Il ne nous reste que des noms. Je fais quelques pas

et je pénètre dans les locaux de l'Unité d'études collectives sur les régulations sociétales.

Mardi 5 janvier 2038. Aujourd'hui, je dois faire passer des examens oraux en deuxième année, en droit des obligations. De la fin des années 1990 au début des années 2020, ce type d'épreuve n'était guère concevable qu'en quatrième et cinquième années, en raison de la suppression de l'admissibilité par la réforme Bayrou. Jusqu'en troisième année, on recourait à la technique des « oraux écrits », les candidats étant trop nombreux pour être tous entendus sur une même session d'examen. En 2022, la généralisation de l'enseignement en ligne et le regroupement des universités ont permis de recentrer l'activité de nombreux enseignants sur l'appréciation des connaissances, aptitudes et mérites des étudiants. Il n'y a donc plus de sessions séparées dans le temps. Les candidats passent l'examen dans telle ou telle matière, quand ils le souhaitent.

C'est la technique de l'appréciation au fil de l'eau. Nous faisons passer des examens tout au long de l'année. Chaque étudiant peut se présenter à l'épreuve autant de fois qu'il le souhaite, à condition de laisser s'écouler au moins un mois entre deux tentatives dans la même matière. Les candidats patientent dans une salle au fond de laquelle se situe un « confessionnal », ainsi appelé dans la pratique, parce qu'il est inspiré des confessionnaux des églises. Il s'agit d'une structure qui sépare deux pièces et qui comporte un siège et un bureau dans chacune d'elles. Le candidat se trouve d'un côté, l'appréciateur, de l'autre. Une glace sans tain empêche ce dernier de voir l'étudiant qu'il interroge. Bien sûr, il s'agit de garantir que la notation ne se fera pas « à la tête du client ». Le système est d'autant plus efficace que l'ordinateur central de l'Université identifie l'étudiant par reconnaissance vocale et lui attribue de manière aléatoire un numéro temporaire qui est seul connu de l'appréciateur. La voix du candidat est également déformée par un procédé électronique, afin que l'on ne puisse déterminer ni son sexe, ni son origine sociale ou géographique. La note obtenue par le candidat est fonction de son degré de connaissances, des aptitudes qu'il révèle à travers ses réponses, et de ses mérites. En effet, autrefois, on notait essentiellement les connaissances et la qualité des raisonnements, lors d'un examen oral. Ceci négligeait le fait que même dépourvu de connaissances suffisantes, l'étudiant pouvait avoir des aptitudes.

Nous devons les rechercher, de même que l'on doit récompenser celui qui a fait des efforts méritoires pour acquérir un savoir, sans y parvenir. Cette troisième partie de la note est attribuée par l'ordinateur en fonction de la situation socio-économique du candidat. Celui qui est issu d'un milieu défavorisé obtiendra ainsi automatiquement une bonification. Il en va de même des étudiants salariés et de ceux qui souffrent d'un handicap quelconque, qui ont perdu un proche dans les douze mois précédant l'examen ou qui ont une activité militante associative, politique ou syndicale. Évidemment, tous ces éléments n'ont pas la même valeur : une alopécie précoce rapporte moins qu'une dyslexie, une obésité ou un poste de vice-président étudiant de l'Université. Mais toutes ces bonifications peuvent se cumuler. Il est donc moins difficile d'atteindre la moyenne pour une militante politique anorexique, myope et orpheline de

parents illettrés, que pour celui ou celle qui n'est que myope. Mais, là encore, je m'égare.

J'entre donc, ce mardi 5, dans le « confessionnal » et m'installe. « Premier candidat ou première candidate », dis-je dans mon micro. Quelques secondes s'écoulent et l'ordinateur annonce : « M. Le Bars, le candidat ou la candidate n° 18457 est en place et vient de tirer électroniquement le sujet suivant : la subrogation réelle ». Je laisse dix minutes de préparation au candidat et celui-ci commence son exposé de trois minutes. Hélas, assez rapidement, je me rends compte qu'il n'a pas compris le sujet. Il me parle de subrogation personnelle. Je l'interromps et lui demande ce que signifie le mot *res*, en latin. J'entends alors quelqu'un aboyer. « Objection ! Ceci est un examen de droit, pas de latin ! ». C'est un observateur syndical étudiant qui intervient, comme il en a le droit, lorsqu'il estime qu'un appréciateur commet un abus. Un dialogue constructif s'engage :

— « Cher Monsieur ou chère Madelle (il est incorrect d'appeler une femme Madame ou Mademoiselle et de lui rappeler ainsi qu'elle est mariée ou ne l'est pas), cette question relève de la culture générale du juriste et elle présente un rapport étroit avec le qualificatif « réel », dans « subrogation réelle ». Votre objection est donc rejetée.

— Objection à nouveau ! Vous n'avez pas à poser de question de culture générale, mais des questions de droit.

— Soit, alors candidat n° 18457, que signifie le mot « réel », en droit ?

— Bah... Ça veut dire qui existe, qui n'est pas irréel...

— Ah bon ? Alors, la subrogation réelle, c'est ce qui s'oppose à la subrogation irréaliste ?... Désolé, ce n'est pas la bonne réponse.

— Joker syndical ! Je réclame une question complémentaire afin de permettre au candidat de raisonner et de faire apparaître ses aptitudes intellectuelles.

— Bien, alors, candidat n° 18457, pouvez-vous me dire quelle différence vous faites entre un droit réel et un droit personnel ?

— On n'a pas vu ça en cours.

— Pardonnez-moi, mais vous l'avez forcément vu l'année dernière en cours d'introduction au droit et...

— Objection ! Vous n'avez pas le droit d'interroger les candidats sur des questions qui n'ont pas été abordées dans le cours sur lequel vous les interrogez. Cette faute sera signalée en haut lieu !

— Si je peux finir ma phrase, cette question a été vue en première année, mais elle a été revue en droit des obligations, dans le cours de semestre 3. Et arrêtez de m'interrompre. Et laissez-moi faire mon boulot. Vous commencez à me courir avec vos aboiements !

— Quoi ? Mais où est-ce que vous vous croyez ? Votre position d'enseignant ne vous donne pas le droit d'être impoli avec les étudiants. Vous nous devez le respect. Eh, Pépé, c'est fini le mandarinate. Il faut vous renseigner sur ce qu'est l'université ; on n'est plus au Moyen-Âge.

— La ferme ! Vous ne savez même pas de quoi vous parlez. J'étais déjà professeur lorsque vous suciez encore votre pouce.

— Vous êtes tous témoins : ce vieux salaud élitiste m'a insulté et a bafoué les droits étudiants ! ».

Me parvient alors une rumeur sourde, qui se transforme très vite en mugissement, puis en hurlement de haine. Ce sont des dizaines d'autres candidats qui se ruent dans le couloir au cri de « À bas la sélection ! ». Quelques secondes s'écoulent. Mon sang a le temps de se figer dans mes veines. Je comprends ce qui va se passer. Je vais rater mon pot de départ à la retraite, l'année prochaine. Ma porte, fermée à clé, vole en éclats. Une foule enragée se rue vers moi. Dans les quelques instants qui me restent à vivre, je reconnais certains de mes bourreaux : quelques militants extrémistes ; un nombre impressionnant de malheureux à qui l'on a fait croire que les enseignants étaient responsables du destin de chômeur ou de travailleur pauvre qui les attend. Dans le fond, j'aperçois un ou deux collègues au regard craintif qui accompagnent prudemment le mouvement. Je crois même voir quelques anciens ministres qui excitent la foule en affirmant que je suis un nanti payé à ne rien faire. Je ne comprends plus rien. Qu'est-ce que c'est que ce délire ? Ce monde n'est pas le mien. Je suis en train de penser, fort à propos, qu'il vaudrait mieux le quitter, lorsque les premiers coups s'abattent sur moi. Je me trouve soulevé, plaqué contre le mur et je réalise que ces furieux ont décidé de me crucifier sur le « confessionnal ». Emporté par un vent de folie, je crie « État, pourquoi m'as-tu abandonné ? » et, à ce moment crucial où je crois sentir que, par ma mort, je vais permettre la résurrection de l'université... je me réveille.

N'ayant pas un goût très prononcé pour le lynchage, je suis soulagé de réaliser que nous sommes en 2009 et que je suis dans mon lit. Pourquoi ai-je fait un rêve aussi bizarre ? Je n'ai pourtant pas relu Orwell, Huxley, ni Kafka récemment, pas plus que je n'ai visionné *Brazil*, ces derniers temps. Il est 4 heures du matin. Ne parvenant pas à retrouver le sommeil, je réfléchis sous la couette et là, tout s'assemble. Cette bureaucratie absurde, cette violence latente, cette ambiance pesante, cette hypocrisie, cette impression d'assister à la lente agonie d'une institution, tout ceci m'accompagne depuis des années. À l'heure où les statuts des enseignants-chercheurs sont attaqués comme jamais auparavant, il n'est pas surprenant que je fasse des cauchemars. C'est le seau d'eau qui fait déborder la piscine. Le désarroi des universitaires est à son comble, lorsqu'ils constatent la dévalorisation de leur image dans la société, la secondarisation de leur fonction et que l'on exige d'eux toujours plus sans autre contrepartie que les promesses de politiciens dont on sait très bien qu'elles ne seront pas tenues. Ils se sont engagés pour enseigner, on exige d'eux qu'ils jouent au conseiller d'orientation et contribuent ainsi à la mise à mort programmée d'une profession aussi utile que décriée. Ils se sont engagés pour faire de la recherche, on leur demande maintenant d'aller jouer les VRP pour rapporter les contrats de formation continue et la taxe d'apprentissage nécessaires au budget de leur université. Ils se sont engagés pour consacrer leur vie à la réflexion de haut niveau sur la discipline qui est la leur et on leur impose toujours plus de tâches administratives, en faisant

d'eux les supplétifs d'une administration débordée. Il est maintenant acquis, dans bon nombre d'universités, qu'il appartient aux enseignants de décacheter et classer les centaines de copies qu'ils ont corrigées, voire d'en saisir les notes sur la base informatique de l'administration. Il arrive même qu'on leur demande de décacheter en présence de représentants étudiants pour garantir le respect de l'anonymat des copies. Quand leur demandera-t-on de passer la toile dans les salles de cours ?

Toujours moins d'argent de l'État et toujours plus de travail au nom du service public, c'est le paradoxe auquel on s'habitue péniblement. À cela s'ajoute que les gouvernants, qui étranglent d'autant plus volontiers les universités publiques qu'ils y envoient rarement leurs enfants, flattent des étudiants dont ils espèrent qu'ils resteront le plus longtemps possible à la fac, plutôt que d'aller grossir le chiffre des demandeurs d'emploi. Ils veulent des emplois, qu'on leur donne des diplômes ! Il faut faire reculer l'échec en licence ? Faisons-le... à moyens constants. Mieux encore, désormais, les crédits des universités dépendront partiellement de leurs taux de réussite aux examens. Les plus généreuses seront récompensées, les autres seront punies. À quand les primes aux enseignants qui attribuent les meilleures notes ?

Lorsque les taux de réussite augmentent artificiellement, on se félicite de ce progrès et on vante l'excellence de nos universités. Cette dévalorisation hypocrite des diplômes s'accompagne d'un renforcement constant de la bureaucratie. Les procédures de recrutement d'enseignants-chercheurs sont devenues des usines à gaz invraisemblables, les universitaires passent leur temps à travailler sur des plans quadriennaux, des offres de formation, des projets de réhabilitation des diplômes ou des maquettes de présentation des formations et ils expérimentent la prétendue « démocratie à l'université » dans des commissions Théodule qui brassent de l'air. J'assistais récemment, dans un des conseils centraux de mon université, à la présentation d'indicateurs élaborés par l'équipe de direction de l'établissement, à la demande de l'État. On y faisait notamment apparaître un certain nombre de « cibles », c'est-à-dire d'objectifs que nous nous fixions pour 2011, parmi lesquels le passage de trois à deux mois de la durée médiane de recherche du premier emploi par les étudiants d'IUT. Comme si cela dépendait de nous... Pendant cet exposé surréaliste, tout le monde avait sans doute conscience du caractère ubuesque de ce « ciblage », mais personne ne riait. Tout au plus croisait-on quelques regards consternés et un peu honteux. Cet exercice s'accompagnait naturellement d'un jargon technocratique qui est maintenant omniprésent dans l'enseignement supérieur et contribue à la déshumanisation du système. Il y a belle lurette que plus personne ne se formalise de ce que le service du personnel est devenu la direction des ressources humaines. Le personnel s'est transformé en ressource. L'enseignement secondaire a fait encore mieux, puisque désormais les enseignants temporaires sont des « groupes de moyens provisoires ». Quel esprit a été assez pervers pour inventer une telle dénomination ?

Nous sommes loin de l'université rêvée. Les bibliothèques y seraient ouvertes de 8 heures à 22 heures et le samedi toute la journée. Les

étudiants assisteraient à des cours dispensés devant de petits effectifs, dans lesquels le dialogue serait possible avec l'enseignant. Ils ne viendraient pas pour obtenir un diplôme, mais pour acquérir un savoir théorique et des compétences techniques. Ils ne seraient pas guidés par l'angoisse d'un avenir plus qu'incertain, mais par l'envie de comprendre et le besoin d'exercer leur intelligence. L'examen serait secondaire et permettrait simplement à chacun de constater l'étendue de sa progression. Les agents administratifs seraient correctement rémunérés et bien formés. Les enseignants-chercheurs auraient la disponibilité d'esprit nécessaire à une recherche de haut niveau et à la préparation d'enseignements de qualité. Les locaux seraient propres et bien entretenus.

Les lumières ne s'y éteindraient pas à 19 heures. Mais tout cela supposerait des moyens financiers et beaucoup de personnels... ou

peu d'étudiants. Bien sûr, ce rêve ne se réalisera pas, tant que l'État sera sur les grandes écoles, favorisera le privé et verra dans les universités une zone d'attente où contenir une jeunesse qui, sans cela, serait dans la rue. Autant dire qu'il ne se réalisera pas. Bientôt, les présidents d'université auront la haute main sur la carrière des enseignants-chercheurs.

Il deviendra alors dangereux de tenir des propos tels que ceux qui précèdent. Il faut en profiter tant qu'on peut. Bientôt, on pourra encore penser librement, mais pour exprimer certaines opinions, il sera prudent d'attendre d'être sous la couette, à 4 heures du matin.

Thierry LE BARS
Professeur des Universités



VIENT DE PARAITRE

**Nouvelle édition
Prix du Cercle
Montesquieu 2002**

Montchrestien
Lextenso éditions

Disponible sur **Lgdj.fr**

PA